

# PIERRE HARMEL

## Une conscience pour aujourd'hui

Photo: François TEFNIN



**"Si je devais recommencer ma carrière, je demanderais une chose, c'est d'être enseignant parce que je crois que c'est une des plus belles fonctions qui existe", confiait Pierre HARMEL à son biographe en 1998<sup>1</sup>.**

Cette phrase prend un sens particulier pour les acteurs de l'enseignement qui savent, certes, que Pierre HARMEL fut un homme d'État exceptionnel, unanimement salué par la presse et le monde politique lors de sa récente disparition, mais qui ignorent peut-être qu'il fut le réel inspirateur du Pacte scolaire de 1958.

Né en 1911 à la veille du premier conflit mondial, marqué par la seconde guerre et la mort de son frère, qui sera arrêté par la Gestapo et fusillé au camp de Blankenburg en 1945, cet homme a, toute sa vie, fait le choix de *"chercher ce qui rapproche davantage que ce qui sépare"*. Ce chrétien convaincu participe, dès l'automne 1944, à la réflexion qui conduira à la création du Parti social chrétien. Constatant le fonctionnement de la société belge "compartimentée" entre non-croyants et croyants, influencé par l'œuvre de Jacques MARITAIN, il pose la question de la déconfessionnalisation du parti, jugeant que même si chacun reste fidèle à ses

convictions, un dialogue entre les uns et les autres est nécessaire. Il estime donc indispensable d'accueillir des non-catholiques au sein du parti.

### LE RESPECT DES CONSCIENCES

Élu dès 1946, il devient ministre de l'Instruction publique après les élections du 4 juin 1950, et se retrouve au cœur du débat qui agite le monde scolaire belge depuis plus d'un siècle. En effet, l'article 17 de la Constitution de 1831 a ouvert la voie tant à l'enseignement libre qu'à l'enseignement de l'État et, très rapidement, les conceptions catholiques et libérales sur l'organisation de l'enseignement s'opposent. Une question de principe se pose: la famille doit-elle l'emporter sur l'État, dans les choix en matière d'enseignement? P. HARMEL revendique la priorité pour les parents. Il veut préserver le respect des consciences et des libertés constitutionnelles. Son objectif affiché est de rétablir l'équilibre entre enseignement officiel et enseigne-

ment privé dans les avantages reçus du pouvoir, mais aussi de prendre un ensemble de mesures législatives et réglementaires en vue de mener une politique pédagogique et culturelle à la hauteur des besoins du temps.

Il publie, en automne 1951, un article essentiel dans *La Revue Nouvelle*<sup>2</sup>, où l'on trouve l'expression d'une réelle volonté d'apaisement: *"Le jour (...) où on aura fixé pour les écoles publiques ou libres des mêmes conditions d'existence équivalentes et raisonnables, le pas le plus important aura été franchi vers une compétition pacifique et une rationalisation indispensable des réseaux"*. Il souligne aussi que *"le but est donc d'élargir le champ de la liberté, de telle manière qu'elle devienne «effective», après que les gouvernants auront levé les obstacles à son exercice par les parents peu fortunés"*.

Il manifeste ici, dans cette attention aux plus pauvres, sa fidélité à la doctrine sociale de l'Église. Dès cet article, les lignes de force du futur Pacte scolaire sont exposées.

Dans ce souci d'un dialogue respectant tant l'enseignement de l'État que l'enseignement libre, il ne sera compris ni par les siens – il connut des heurts avec le cardinal VAN ROEY sur cette question –, ni par l'opposition politique. Il faut reconnaître que Pierre HARMEL avait une haute opinion du pouvoir exécutif qui ne pouvait, selon lui, constituer une succursale d'un parti ou d'une Église. Le gouvernement suivant, libéral-socialiste, remettra en cause les mesures prises, provoquant ainsi la deuxième guerre scolaire. Tout cela pour finalement aboutir, sous un gouvernement catholique-libéral, le 20 novembre 1958, au fameux Pacte garantissant notamment la liberté du chef de famille dans le choix de l'école de ses enfants, la construction d'écoles officielles permettant d'exercer ce libre choix, la prise en charge par l'État du traitement de tous les enseignants et l'octroi de subsides à toutes les écoles.

Comme l'écrit Vincent DUJARDIN<sup>3</sup>, le leitmotiv de sa vie politique fut de servir la paix: la paix scolaire, la paix royale, la paix communautaire et la paix internationale. Bel hommage, pour le monde de l'école, de savoir que cet homme aurait voulu être enseignant... ■

ANNE LEBLANC

1. DUJARDIN V., *Pierre HARMEL*, Le Cri édition, Bruxelles, 2004, p.175.

2. HARMEL P., "Réflexions sur la liberté scolaire en Belgique" in *La Revue Nouvelle*, septembre 1951, pp. 145-157.

3. DUJARDIN V., *op.cit.*, p. 754.